

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2024-1**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à la salle Lévis St-Yves, mardi le 30 janvier 2024 à 14h45.

Sous la présidence de Monsieur Michel Pelletier, maire. Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Regent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Assiste également à la séance extraordinaire :

Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 14h52, sous la présidence de monsieur Michel Pelletier, maire.

#### **022-01-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Mandater monsieur Ghislain Lambert ingénieur
- 3) Période de questions
- 4) Clôture de l'assemblée

*Le conseiller Denis Bergeron dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question, cette situation n'affectant pas le quorum.*

#### **023-01-2024 MANDATER MONSIEUR GHYSLAIN LAMBERT INGÉNIEUR**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la TECQ 2019-2024, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu du MAMH une subvention lui permettant de faire les travaux d'aqueduc sur son réseau;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont dans le cadre dudit projet de la TECQ 2019-2024, doit entamer des travaux de remplacement et de réfection prolongement de conduite sur son réseau d'aqueduc en tenant compte du délai accordé par la TECQ soit le 31 décembre 2024 date butoir ou les travaux devront être complétés;

**ATTENDU QUE** les élus ont pris la décision de confier l'étude du projet de la réalisation du mandat à l'ingénieur monsieur Ghyslain Lambert;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Doris Jetté, appuyé par le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate monsieur Ghyslain Lambert ingénieur à produire les différents livrables dudit projet.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **024-01-2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu de clore la présente séance à 14h53.

---

**Michel Pelletier, maire**

---

**Mamon Kaba Directrice générale et greffière-trésorière**

*Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*